



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 17 janvier 2022

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adoption – Règlement 372-2022 (taxation 2022)
 - 4.2 Adoption de l'organigramme des comités du conseil municipal
 - 4.3 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 4.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 4.5 Avis de motion – Projet de règlement 273-2022 (code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)
 - 4.6 Dépôt – Projet de règlement 373-2022 (code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)
 - 4.7 Remboursement anticipé au fonds de roulement
 - 4.8 Demande de soutien (Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Brandon – AQDR)
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Mandat pour appel d'offre (Route 349 phase 3)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Coopérative Santé Brandon
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (décembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.